



Argent à récupérer dans un commissariat

Par Missrattatine

Bonjour

J'ai eu une dégradation de véhicule dans le 93, j'habite le 28 dans un village sans transport soit environ 130km.

Le tribunal judiciaire a ordonné le remboursement de mes frais de réparation soit 308 euros.

La personne a payé 300? en espèce au commissariat de Bobigny 93.

Ce commissariat me demande de passer récupérer l'argent, je ne peux pas me déplacer étant à la retraite et de santé fragile.

Je demande au commissariat du 93 d'envoyer la procédure soit au commissariat de chartres soit à la gendarmerie à environ 20 km de mon village, voire ans le 91 au commissariat de à Palaiseau.

Le commissariat du 93 refuse, je lui demande si mon fils peut passer le samedi car dans la semaine il ne peut pas, refusé.

Les commissariats de Chartres et d'Etampes ainsi que celui de Palaiseau dans le 91 me disent que c'est tout à fait possible d'envoyer la procédure avec de l'argent en espèce car si j'habitais Marseille la Corse ou l'étranger on ne me ferai pas revenir. La gendarmerie me dit exactement la même chose.

Déjà la personne en charge du dossier à Bobigny m'a très mal parlé car j'ai fait intervenir l'assurance vu que la dégradation portait sur le rétroviseur gauche et tellement détérioré qu'impossible de conduire, d'une part c'est dangereux, d'autre part interdit.

Ce fonctionnaire m'a déclaré que je n'avais pas à en parler à l'assurance car j'avais créer des ennuis à la mise en cause !

Déjà là j'étais assez étonnée d'entendre ce genre de propos mais maintenant elle exige que je passe dans le 93 et rapidement car elle n'a aucune envie de garder cet argent.

Question : Comment ce fait il que trois commissariat me disent que l'on peut envoyer un dossier même avec de l'argent en espèce d'un commissariat à un autre que la gendarmerie me dit la même chose mais qu'à Bobigny ils refusent ?

Comment puis je faire pour récupérer cet argent ?

je vous remercie de vos conseils.

Cordialement